

Participation au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL)



Communauté de Communes Vie et Boulogne

Jérôme GENET

Chargé de Mission Habitat
24 rue des Landes
85 170 LE POIRE SUR VIE
Tel : 02 51 31 08 62
j.genet@vieetboulogne.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est le principal dispositif du PDALPD (Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées). Ses objectifs sont les suivants :

- Faciliter l'accès des ménages défavorisés à un logement autonome et décent.
- Assurer le maintien dans les lieux des locataires ayant des arriérés de loyers.
- Garantir le maintien à l'accès à l'eau, à l'électricité, au gaz et aux autres moyens de chauffage.
- Assurer une aide éducative liée au logement aux ménages en grandes difficultés.
- Financer la gestion locative adaptée supportée par les associations assurant la sous-location.
- Aide et accompagnement des familles et personnes rencontrant des difficultés d'accès et de maintien dans un logement.
- Garantir des droits minima aux personnes les plus démunies.

TYPE D'AIDE

Contribution versée au Conseil général de la Vendée.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Territoire de la Communauté de communes Vie et Boulogne.

TYPE DE BENEFICIAIRES

Personnes défavorisées.

PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS

Etat

ENVELOPPE BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE EN COURS

Budget prévisionnel 2022 : 11 000€.

BILAN DES ANNEES PRECEDENTES

FSL 2020 : 11 000€
FSL 2021 : 11 000€

OBSERVATIONS

Action qui dépend du Conseil général qui gère le fonds en partenariat avec la CAF.